

## Contenu

**Du règlementaire à l'opérationnel, se former sur la voirie pour optimiser ses budgets**

Formation 1 jour (6h)  
Ref : URB3

## Objectifs pédagogiques

Accompagner les élus à exercer leurs prérogatives en matière de gestion de la voirie

## Descriptif de la formation

### • Définitions

Domaine public et domaine privé

### • Connaître les différents domaines publics

Non routier, Routier et Autoroutier – Domaine Public Autoroutier Concédé (DPAC)

### • Les gestionnaires des domaines publics

Exemple de gestionnaires, superposition des domaines publics

### • La voirie

Les domanialités de la voirie :

Domaine privé (particulier ou communal) / Domaine public

Cas spécifiques : servitudes, chemin d'exploitation ...

### • Documents de base : illustration avec un support pédagogique digital

Carte IGN

Cadastre : domaine cadastré / non cadastré

Tableau de classement : le document fondateur

### • Définir la limite de propriété ... pas si simple !

Limite avec le domaine privé : Procès-verbal de bornage

Limite avec le domaine public : Qu'est-ce que la limite de fait ?

Arrêté d'alignement individuel

Procès-verbal de la propriété des personnes publiques

Plan d'alignement : connaître la procédure ?

Quel intérêt de classer une voirie en domaine public ?

Classement / déclassement / Enquête publique

### • Comment financer les travaux ? Les riverains peuvent-ils co-financer ?

Financements travaux (Ex-PVR, PUP, ...)

Déclarations diverses : DT, permissions de voirie, etc.

DT : votre cartographie est-elle à jour ? Quelles sont les obligations ?

Les échanges avec les concessionnaires réseaux

Des solutions existent pour vous permettre d'évaluer et de suivre : un exemple de solutions.

#### ▪ PRÉREQUIS : Aucun

#### ▪ MODALITÉS D'ÉVALUATION / ACQUIS RECHERCHES

Questionnaire d'évaluation sur les points clés de la formation

QCM de 10 questions.

Avoir au moins 5 bonnes réponses est le but recherché

#### ▪ SUPPORT PÉDAGOGIQUE

Le diaporama de la formation

#### ▪ MÉTHODOLOGIE

Formation en présentiel, par des formateurs reconnus dans leur métier